

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 3 NOVEMBRE 2025

PRÉSENTS : - M. Frick, représentant de la commune de Frasne
- Mmes André, Riceputi, Buchmann, Desprez, Girard, Lewandowski et M. Pesenti, délégués de parents
- Mmes Vuattoux, Gresset, Philippe, Cabasson ; Mrs. Baulard, Bertin, Fabre, enseignants
- Mme Michaud, psychologue scolaire
- Mme Bossi, directrice du périscolaire

Absents excusés : Mme Jobard, M. Chastin, M. Cuenin, enseignants
Mmes Castano, Prost, Vacelet, déléguées de parents

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme Cabasson

1) Installation du conseil d'école

- Présentation des différents membres du conseil d'école.

- Résultats des élections

10 candidatures ont été transmises à l'école. Le vote a eu lieu uniquement par correspondance.

189 inscrits, 137 votants pour un taux de participation de 72,49%; 19 bulletins nuls ou blancs, 118 suffrages exprimés.

Les parents élus sont:

Titulaires: LEWANDOWSKI Audrey, RICEPUTI Nathanaëlle, GIRARD Marion, DESPREZ Karen, VACELET Julie

Suppléants: ANDRE Camille, BUCHMANN Sarah, CASTANO Johana, PROST Angélique, PESENTI Colin

Les parents titulaires et suppléants ont été invités à participer au conseil d'école.

- Modalité de fonctionnement du conseil d'école

Le conseil d'école se réunit 3 fois par an. Il permet le dialogue et l'information entre l'équipe éducative, les représentants des parents et les élus. Le directeur est chargé de préparer l'ordre du jour (Après avis des parents élus, des élus qui peuvent proposer des questions diverses dans le cadre de ses attributions). Il doit faire parvenir la convocation comportant l'ordre du jour au moins huit jours avant la date prévue pour la réunion. En tant que président du Conseil d'école, le directeur a la charge de l'animation de la réunion. Il se fait assister d'un secrétaire de séance chargé de prendre des notes (enseignant ou parent d'élève), mais le compte-rendu du Conseil d'école est rédigé sous sa responsabilité. Ce compte-rendu sera transmis aux membres du conseil d'école présents pour validation avant sa diffusion.

Un exemplaire du compte rendu signé par le président et contresigné par le secrétaire de séance est conservé à l'école, il est également envoyé à l'IEN et à la commune.

Pour une meilleure information des parents, le compte-rendu du Conseil d'école sera transmis par mail à chaque famille.

- Attribution du conseil d'école

Le Conseil d'école:

- vote le règlement intérieur de l'école
- établit le projet d'organisation de la semaine scolaire
- donne des avis et présente des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur les questions intéressant la vie de l'école:
 - les actions pédagogiques
 - l'utilisation des moyens alloués à l'école
 - les conditions de bonne intégration des enfants handicapés
 - l'hygiène scolaire
 - la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire
- en fonction de ces éléments, le Conseil d'école adopte le projet d'école
- donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles prévues

M. Fabre précise que l'école sera en évaluation en 2026-2027 avec objectif de la rédaction d'un nouveau projet d'école. Une présentation rapide de ce dispositif est faite et il sera précisé le moment venu.

- Rôle des représentants de parents d'élèves

Ce rôle doit permettre un meilleur lien entre les parents d'élèves et les enseignants. A charge aux délégués de parents d'élèves de faire remonter les propositions ou les interrogations des parents. Les enseignants souhaitent être prévenus à l'avance des sujets qui seront abordés au conseil d'école afin de prévoir les réponses à apporter et pour être sûrs que les questions posées relèvent bien du conseil d'école.

Afin de faciliter le rôle des représentants de parents d'élèves, une permanence a été mise en place par les parents élus. Elle se tiendra avant chaque conseil d'école. La première permanence n'a pas été concluante, aucun parent ne s'étant présenté. Il semble que la proposition n'est forcément été comprise par les familles. Les représentants espèrent plus de présences lors des prochaines permanences.

Les parents élus acceptent que leurs contacts mail et téléphoniques soient diffusés aux familles.

2) Principe de communication entre l'école, les familles, les partenaires de l'école

Une relation de confiance entre les enseignants, les familles, les différents partenaires de l'école est nécessaire pour que chacun puisse travailler sereinement. Cela passe par une bonne communication.

Une charte de communication école famille a été transmise en début afin de rappeler quand et comment les parents peuvent contacter l'école. Ce document sera de nouveau joint au compte-rendu du conseil d'école.

3) Vote du règlement intérieur

Aucun changement par rapport à l'année passée.

Le règlement intérieur de l'école est adopté à l'unanimité du conseil d'école.

Il sera transmis aux familles par mail avec le compte rendu du conseil d'école, collé dans les cahiers de liaison, les familles devront les signer.

Suite à plusieurs incidents en ce début d'année, il est rappelé que l'utilisation d'objets connectés à l'école (téléphone, montre connectée) est strictement interdite. Pour des raisons de sécurité, certains élèves utilisent des montres connectées pour communiquer avec les parents à l'entrée ou sortie d'école. Cette pratique est tolérée mais les montres doivent être bloquées lors des heures d'école et rangées dans les cartables.

En cas d'abus, celles-ci seront confisquées et les parents seront invités à venir les récupérer auprès de l'enseignant. Il est également rappelé qu'en cas de dégradation, l'école ne pourra être tenue pour responsable.

4) Sécurité

- Incendie

Un exercice d'évacuation a été réalisé le 16 octobre.

Tous les systèmes ont bien fonctionné et l'évacuation s'est déroulée sans incident.

Deux autres autres exercices seront programmés en cours d'année scolaire.

- PPMS Risques Majeurs et PPMS Attentat/Intrusion

M. Fabre informe le conseil d'école de ces 2 dispositifs qui permettent de maintenir les élèves en sécurité à l'école en cas d'incidents majeurs (catastrophe naturelle, technologique, route...) ; d'attentats ou d'intrusion.

Un premier exercice académique, risque majeur, sera réalisé durant cette période.

- Respect des horaires et ouvertures des portails

Les enseignants souhaitent rappeler que le portail est ouvert et surveillé de 8h05 à 8h15 le matin et de 13h20 à 13h30 l'après-midi. Il est de la responsabilité des familles de veiller à ce que les élèves arrivent à l'école dans ces créneaux. En effet, certains élèves arrivent en retard alors que le maître de service est déjà rentré alors que d'autres arrivent avec trop d'avance et sont dans la rue sans surveillance ou vont vers la cour du périscolaire.

Mme Bossi indique que des élèves ont des comportements dangereux aux abords du bâtiment, perturbent le bon fonctionnement de l'accueil en embêtant les enfants au travers du grillage.

Il est demandé aux familles de faire le nécessaire pour que les élèves arrivent dans les créneaux d'ouverture du portail pour la sécurité des élèves et un bon fonctionnement de l'école.

Un mail sera envoyé aux familles pour rappeler les horaires.

- Température dans les classes

Les enseignants constatent que la température dans les classes augmentent vite dès que le soleil est présent même en baissant les stores et en fermant les rideaux. Il serait souhaitable d'engager une réflexion afin d'améliorer cette situation qui va se renouveler et s'accroître à l'avenir.

5) Municipalité

- Budget alloué à l'école

Pour l'année 2025, la commune a octroyé un budget de 40€ par élève pour l'achat des fournitures scolaire. La commune a également pris en charge l'achat des ramettes de papier.

M. Frick indique que ce budget est reconduit pour l'année prochaine avec également la prise en charge des transports et la commune reste à l'écoute des besoins en fonction des projets qui pourraient être proposés.

- Gestion du parc informatique de l'école

Un problème s'est posé en octobre sur les ordinateurs des classes avec l'arrivée à échéance de Windows et l'impossibilité d'installer une version plus récente. Dans l'attente d'un renouvellement des ordinateurs, les ordinateurs de la classe mobile sont utilisés dans les classes.

Plusieurs problèmes se sont posés au moment de changer les ordinateurs par rapport aux logiciels utilisés par les enseignants.

Afin de cadrer ce qui est fourni par la commune et ce qui peut être utilisé par les enseignants, une note de la mairie est en cours d'élaboration et sera remise aux enseignants.

- Travaux dans l'école

Le panneau d'affichage sera prochainement installé à l'entrée de l'école.

Suite à la réunion des éco-délégués de l'école, plusieurs sujets ont été abordés :

- Le gaspillage de papier dans les toilettes pour s'essuyer les mains. Quelle solution peut-être envisagée ? Installation de souffleurs pour les mains : un chiffage est en cours ou linges qui seraient changés quotidiennement.
- L'installation d'un récupérateur d'eau pour l'arrosage des fleurs et des légumes dans les potagers.

- Commémoration du 11 novembre

La classe de CM2 sera associée à cette commémoration qui se tiendra à partir de 11h15 aux monuments aux morts. Les élèves liront des textes et un diaporama sera projeté sur la thématique des nouvelles armes à la salle d'animation. Les enseignants remercient M. Ryser qui accompagne la classe dans cette présentation.

- Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes

Deux membres du CMEJ viendront présenter le conseil aux classes de CM1 et CM2 le 10 novembre et des élections se feront à l'école au mois de novembre. Des élèves pourront donc siéger au sein de ce conseil.

- PEDT et rythmes scolaires

Le PedT (Projet Educatif de Territoire) arrive à échéance. Un comité de pilotage sera bientôt réuni afin de fixer les priorités et les axes de travail. L'objectif est de faire un bilan des actions menées et d'associer les différents acteurs (école, périscolaire, association de parents d'élèves) afin de fixer des objectifs communs et de réaliser des actions concertées.

Rythmes scolaires : La commune a souhaité mettre à l'ordre du jour la question des rythmes scolaires car l'école maternelle envisage un retour à une semaine de 4,5 jours. La commune souhaite qu'il y ait cohérence d'horaires entre les deux groupes scolaires afin de ne pas pénaliser les parents et le périscolaire.

Les parents d'élèves ne sont pas favorables à un retour à la semaine de 4,5 jours. Ils alertent sur la nécessité de la coupure du mercredi pour le rythme des enfants et les conséquences sur les activités associatives.

Les enseignants rejoignent l'avis des parents pour le rythme des élèves. Ils ajoutent qu'une réflexion a été ouverte au niveau nationale et qu'une refonte globale des rythmes scolaires pourraient intervenir dans les prochaines années. Il paraît donc plutôt opportun d'attendre les conclusions et les directives nationales.

6) Bilan de rentrée

Effectifs, répartition et équipe pédagogique

L'école compte à ce jour 121 élèves scolarisés dans les 5 classes :

CP : 25 élèves	M. Fabre/Mme Jobard (décharge de direction le jeudi)
CE1: 27 élèves	Mme Vuattoux (lundi et mardi) / M. Bertin (jeudi et vendredi)
CE2: 22 élèves	Mme Gresset
CM1: 20 élèves	Mme Philippe
CM2 : 27 élèves	M. Baulard (remplaçant de Mme Michel)

Mme Cabasson, remplaçante est rattachée à l'école.

M. Cuenin, intervenant en langue allemande prend en charge 2 groupes d'élèves et toute la classe CM2 le vendredi après-midi.

M. Chastin, maître E prend en charge des groupes d'élèves qui rencontrent des difficultés.

Mme Michaud, psychologue de l'Éducation Nationale, tient une permanence téléphonique le jeudi matin de 10h à midi. Les parents peuvent laisser un message sur le répondeur téléphonique (03 81 49 83 70) et seront recontactés dès que possible. Elle peut intervenir à la demande des enseignants ou à la demande des parents si le problème rencontré impacte la scolarité de l'enfant.

M. Do Vale (AESH) accompagne deux élèves en situation de handicap.

Climat scolaire :

Plan de lutte contre le harcèlement :

L'école dispose d'un protocole de prévention et de lutte contre le harcèlement dans le cadre du dispositif pHare.

L'école participera le jeudi 13 novembre à la journée nationale « Non Au Harcèlement ». Une animation sera

menée dans chaque classe et un questionnaire sera proposé aux élèves du CE2 au CM2 pour évaluer le climat scolaire au sein de l'école.

Dès qu'une situation est évoquée par un élève, il convient de le signaler à l'école pour que la situation soit gérée au plus vite et éviter qu'elle ne dégénère. Il convient alors de prendre rendez-vous avec l'enseignant de la classe concernée et/ou avec le directeur si la situation perdure.

Pour les parents qui souhaiteraient s'informer et se former sur le sujet, il existe un site national dédié aux familles : <https://nah-familles.cned.fr/>

Parcours des élèves :

Tous les élèves ont passé les évaluations nationales. Les résultats individuels ont été communiqués aux parents par l'intermédiaire d'un document de synthèse ou en rendez-vous.

Le livret scolaire des enfants sera transmis aux familles en janvier et en juin par l'intermédiaire du LSU (Livret de scolarité unique). Ces livrets ne sont plus imprimés mais consultables en ligne. Le directeur communiquera le moment voulu les informations pour la connexion.

- APC : Ces séances ont pour objectif de soutenir les élèves rencontrant des difficultés. Elles sont programmées par les enseignants le mardi et le jeudi de 11h30 à 12h.

- Stage de réussite :

14 élèves rencontrant des difficultés ont bénéficié d'un stage de réussite la première semaine des vacances de Toussaint. Ce travail en petit groupe permet de remédier aux difficultés passagères avant que celles-ci ne s'installent et de redonner confiance aux élèves. Le même dispositif sera renouvelé en février.

- RASED : Suite aux évaluations nationales et au premier bilan de rentrée, les enseignants et les membres du RASED ont défini un plan d'action pour venir en aide aux élèves en difficulté. M Chastin, maître E, prend en charge des élèves de CP et CE1, le mardi matin et le vendredi après-midi. Mme Michaud intervient pour la réalisation de bilans à la demande des enseignants ou des familles. Elle effectue également des suivis d'élèves lorsque cela s'avère nécessaire.

- Pour les difficultés persistantes, un PPRE (Programme Particulier de Réussite Éducative) sera rédigé et transmis aux familles.

Pour les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers, il convient de prendre rendez-vous avec l'enseignant et une réunion de l'équipe éducative peut s'avérer nécessaire en fonction des besoins.

Pour les problèmes médicaux (allergie, asthme...), un PAI doit être réalisé avec le médecin scolaire.

Pour les difficultés constatées en classe, des suivis extérieurs peuvent être proposés (orthophonie, psychomotricité, CGI...)

Lorsque des diagnostics sont posés par les spécialistes concernés, des demandes d'aides peuvent être formulées sous la forme d'un PAP (Plan d'Accueil Personnalisé) ou d'un dossier à la MDPH selon la situation et des besoins définis.

7) Présentation des comptes de la coopérative scolaires

Compte Banque populaire : 5077,49 € en banque au 31/08/2025

Solde au 1er septembre 2024	5 930,09 €
------------------------------------	------------

Bilan 2024/2025	- 852,60 €
------------------------	------------

Solde au 1^{er} septembre 2025	5 077,49 €
---	------------

Le budget est adopté par le conseil d'école. Ce bilan a été transmis à l'OCCE à laquelle l'école est affiliée.

La subvention de la mairie (7,69 € par élève) sera versée prochainement.

8) Activités et projets des classes

Parcours Citoyen :

PREVAL : En mars et avril, les 5 classes vont bénéficier de 3 interventions d'une animatrice de PREVAL pour sensibiliser sur la gestion déchets et le recyclage. Les classes CM1 et CM2 visiteront les installations de valorisation des déchets à Pontarlier.

CPIE :

La classe de CM1 bénéficie actuellement de l'intervention d'une animatrice du CPIE sur la thématique de l'eau. La mare pédagogique de l'école a été utilisée pour étudier la faune et la flore des milieux aquatiques.

La prochaine séance traitera de la chaîne alimentaire.

Eco-délégués : Chaque classe a élu 2 éco-délégués que le directeur réunira à la fin de chaque période.
La première réunion s'est tenue en octobre et des propositions ont été faites pour améliorer l'impact écologique de l'école et des familles.

CMEJ : Des élections auront lieu à l'école en novembre pour élire les élèves qui siègeront au conseil municipal des jeunes. Ce conseil est ouvert aux élèves de CM1 et CM2.

Parcours d'éducation artistique et culturel :

JMF : Les 5 classes assisteront à un spectacle au théâtre Bernard Blier de Pontarlier.

Spectacle « Boîtes à cordée » : Classes CM1 et CM2 le jeudi 12 mars (après-midi)

Spectacle « Pierre blanche chat noir » : Classes CP, CE1 et CE2 : le vendredi 5 juin (après-midi)

Le coût est de 6€ par élève, financé par la coopérative scolaire. La commune prend en charge le transport.

Parcours éducatif de santé :

La classe CM2 va bénéficier d'un programme de 5 séances proposées par la CFD en collaboration avec la maison de santé. Ce programme s'intitule « la santé, c'est dans ma nature ». Le contenu et le calendrier sont encore en cours d'élaboration.

Dans le cadre du service sanitaire les classes CP, CE1 et CE2 bénéficieront des interventions de 5 étudiants en médecine sur la thématique de « la nutrition et activité physique ». Ces interventions auront lieu en mars.

Éducateur sportif : M. Reymond intervient auprès de la classe de CP pour 5 séances de marche nordique. Il en sera de même pour la classe CE1 en fin d'année scolaire.

Natation : Les CM1 bénéficieront de 8 séances de natation le mardi après-midi à partir du 18 novembre.

Les CP et les CM2 auront également 8 séances à partir du 3 février le mardi après-midi.

Le coût des entrées et des transports est pris en charge par la commune.

Foot : Les classes CP et CM2 participeront à l'action « foot à l'école proposée » par M. Paget du club de Nozeroy. Les 2 classes auront 5 séances d'initiation sur le terrain synthétique et l'action se terminera par un rassemblement avec d'autres écoles à Mignovillard le 12 juin après-midi. En cas de mauvais temps, les séances devront être annulées car la salle polyvalente n'est pas disponible.

Handball : Une convention est en cours de finalisation pour des interventions handball animées par le club de Pontarlier. Les classes CE1, CE2 et CM1 seront concernées.

Savoir rouler à Vélo

Les classes CP et CM2 bénéficieront de ce dispositif de 3 séances proposé par la CFD en partenariat avec le club Triathlon de Pontarlier.

La séance est levée à 19h20 .

Le directeur
M. Fabre

La secrétaire de séance
Mme Cabasson